

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2023-123**

L'an deux mille vingt trois, le 19 octobre à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick DARY.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 octobre 2023

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 23
 votants : 28

OBJET :

Restauration de l'Eglise de
La Roche l'Abeille

Plan de Financement
prévisionnel

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Sandrine FUSADE et M. Francis CUBERTAFON.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Monique PLAZZI donne pouvoir à Laurent GORYL
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Annie ARNAUD
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN
Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Evelyne MACHANE

Rapporteur : D. BOISSERIE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;
Considérant que l'Eglise de La Roche l'Abeille nécessite un vaste programme de restauration à la fois extérieure et intérieure ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise** la réalisation du programme de restauration de l'Eglise de La Roche l'Abeille ;
- **approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Dépenses (en euros HT)			Recettes (en euros)		
Nature	Tranche ferme	Tranche optionnelle	Financier	Montant	Taux
Ingénierie	105 668 €	30 757 €	Etat – DETR	486 689 €	50 %
Travaux	413 069 €	423 885 €	CD 87 – CDDI 4	292 014 €	30 %
			Sous-total :	778 703 €	80 %
			Autofinancement :	194 676 €	20 %
TOTAL :	518 737 €	454 642 €	TOTAL :	973 379 €	100 %

La secrétaire

E. MACHANE

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président

P. DARY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.